

Demande déposée le 12/01/2024	
Par :	Madame MIRAND MARIE CHRISTINE
Demeurant à :	30 RTE SOUS LES VIGNES 63430 LES MARTRES D ARTIERE
Sur un terrain sis à :	SAINT JEAN 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 784, 214 AH 787, 214 AH 788, 214 AH 789
Nature des Travaux :	Remplacement des menuiseries extérieures

N° DP 063 214 24 G0003

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 12/01/2024 par Madame MIRAND MARIE CHRISTINE.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement des menuiseries extérieures ;
- sur un terrain situé SAINT JEAN à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UD.

Vu l'affichage en mairie, le 15/01/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 03/04/2024,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE le

Le maire,



9 Avril 2024
par délégation
Pham

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.
2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.